

Paris, le mercredi 25 novembre 2009

Le Président de la FFM va interpeller le Ministre de l'Intérieur à la suite des problèmes rencontrés par le Moto Club de Goult (84)

COMMUNIQUE

Les difficultés du Moto Club de Goult pour l'organisation de sa compétition du week-end passé ont appelé l'attention du Président de la Fédération Française de Motocyclisme, Monsieur Jacques BOLLE, qui s'interroge sur la position des représentants de l'Etat dans ce dossier.

En effet, à seulement 3 jours de la date de l'épreuve, ces derniers ont notifié au Moto Club de Goult un refus d'autorisation, malgré un avis favorable de la Commission Départementale de Sécurité Routière.

La décision tardive de l'administration a mis le club dans une situation délicate, obligeant celui-ci à engager une procédure en référé devant le Juge Administratif pour faire reconnaître ses droits.

Le Tribunal Administratif de Nîmes a donné gain de cause au club en suspendant la décision de la préfecture.

Mais, bien que le Juge ait enjoint à l'autorité préfectorale de statuer à nouveau avant samedi matin 9 heures, ni la préfecture d'Avignon, ni la sous-préfecture d'Apt n'ont apporté la moindre réponse au Moto Club de Goult.

En l'absence de cette autorisation, le MC de Goult a été contraint d'organiser celle-ci sans spectateur, lui causant ainsi un préjudice important sur le plan financier.

Le Président de la FFM s'interroge donc sur la position des représentants de l'Etat dans le Vaucluse qui ne tiennent pas compte de l'avis favorable rendu par une Commission ad hoc et qui utilisent des motivations dont le fondement est discutable pour interdire une manifestation sportive.

Ceci d'autant plus qu'aujourd'hui le Moto Club vient de recevoir un arrêté refusant purement et simplement de ré-homologuer son circuit sur la base d'arguments tout aussi contestables.

Aussi, le Président de la FFM qui rappelle qu'en application de l'article L100-1 du code du sport, la promotion et le développement des activités physiques et sportives sont d'intérêt général, va interpeller le Ministre de l'Intérieur sur l'attitude des représentants de l'Etat dans ce département.

Malheureusement, le dossier du Moto Club de Goult est emblématique car il met en exergue les difficultés auxquelles sont confrontées quotidiennement les associations de sports mécaniques pour organiser leurs activités.

Or, le récent sondage réalisé par IPSOS démontre que la grande majorité des Français ne souhaite pas voir sacrifier les sports mécaniques sur l'autel d'une idéologie dogmatique.

Fort de soutien populaire de l'opinion publique, la FFM entend faire respecter son bon droit pour chacun des événements organisés sous son égide, tout en développant ses efforts en faveur de l'environnement (utilisation de machines électriques, réglementation des niveaux sonores...).

Le Service Communication